



Logement social signature bail et remise des clés

Par Justmeandl

Bonjour à tous,

Mon époux et moi-même avons reçu via la commission d'attribution des logements sociaux une réponse positif de rang, immédiatement le jour même ayant reçu la lettre nous avons appelé le bailleur social pour entamer les démarches, la gestionnaire nous a donc donné rdv pour les jours suivant pour signer le bail et remise des clés avec l'état des lieux à faire le jour même.

Toutefois, mon époux étant en déplacement professionnel et moi-même ayant un rdv médical nous ne pouvons pas être disponible ce jour là, nous tente de la joindre. Celle-ci nous a indiqué que je suis obligé de venir à ce rdv et de faire une procuration afin de signer à la place de mon époux.

Ma question est la suivante : a-t-elle le droit de nous obliger à procéder à de cette manière? Le bailleur social peut-il nous obliger à signer le bail etc à la date qu'il suite et le plus rapidement possible pour lui car puisque l'appartement n'étant pas habiter, ils perdent de l'argent sur le loyer.

Merci à vous

Par yapasdequoi

Bonjour,

Je ne sais pas depuis combien de temps vous attendez ce logement, mais si vous le voulez il va falloir soit y aller soit envoyer une personne de confiance avec une procuration.

Ce n'est pas parce que le bailleur perd de l'argent (!) mais parce que la liste d'attente est très longue et il y a immédiatement un remplaçant disponible si vous ne l'êtes pas.

Par Isadore

Bonjour,

J'ajoute qu'un bailleur social n'est pas là pour faire rentrer de l'argent (sinon il louerait au prix du marché). En revanche le gestionnaire a souvent des obligations de limiter les vacances locatives. Après tout, c'est de l'argent public qui est investi dans ces logements, il est normal de ne pas les laisser vides, surtout quand il y a nombre de gens en situation précaire qui attendent un logement décent.

Comme l'indique Yapasdequoi, vous pouvez faire une procuration à la personne de votre choix si vraiment vous ne pouvez honorer ce rendez-vous.

Par kang74

Bonjour

C'est simple, par la signature du bail, vous validez votre première place niveau attribution : on ne vous donne que quelques jours pour le faire .

S'il y a 3 rangs , c'est que justement certaines personnes font faux bond .

Et qu'il vaut mieux savoir au plus vite pour procéder de la même façon avec les candidats du 2eme rang ou du 3ème .

Donc oui, vous êtes obligé de venir pour signer le bail, vous faire remettre les clés et faire l'état des lieux .

Enfin si vous voulez ce logement ...

Si non, il sera proposé aux autres candidats .

Par kang74

NB : cette manière de faire justifie d'ailleurs que vous puissiez bénéficier d'un préavis réduit à 1 mois auprès de votre bailleur actuel .